



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°32-2022-081

PUBLIÉ LE 16 MAI 2022

Sommaire

Préfecture du Gers / Direction de la citoyenneté et de la légalité

32-2022-05-16-00003 - AP modificatif composition commission de contrôle
listes électorales (1 page)

Page 3

Préfecture du Gers

32-2022-05-16-00003

AP modificatif composition commission de
contrôle listes électorales



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation**

ARRÊTÉ MODIFICATIF

portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département

LE PRÉFET,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L. 19 et R.7 à R11 ;

VU l'arrêté préfectoral modifié du 19 novembre 2020 portant nomination des membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales dans les communes du département, notamment son annexe telle que modifiée par l'arrêté préfectoral du 12 mai 2022

VU les propositions du maire de Masseube ;

VU les désignations des représentants par le président du tribunal judiciaire d'Auch ;

VU le décret du 29 juillet 2020 nommant M. Xavier BRUNETIERE, préfet du Gers ;

Considérant qu'il y a lieu de prendre en compte les propositions des membres présentées par le maire de Masseube ;

Sur proposition de M. le secrétaire général de la préfecture ;

ARRÊTE

Article 1^{er}: L'annexe de l'arrêté préfectoral du 19 novembre 2020 modifié par l'arrêté préfectoral du 12 mai 2022, est modifiée comme suit :

Commune	Représentant de la commune		Délégué de l'administration		Délégué du tribunal judiciaire	
	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant	Titulaire	Suppléant
Masseube	BAUQUIN Sylvie	LABAT Marie-Paule	DANIELI Marie-Françoise		BARBAT Jean-Claude	

Article 2: M. le secrétaire général de la préfecture du Gers et le maire de Masseube sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Gers.

Auch, le

16 MAI 2022

Le préfet

Xavier BRUNETIERE